

Arrêté n° 4224 MCE du 15 avril 2021 relatif au cadre de classement du dépôt des archives définitives de Tipaerui

Paru in extenso au journal officiel n°32 N du 20/04/2021 à la page 7273 dans la partie Ministère de la culture, de l'environnement

Version en vigueur au 20/04/2021

Le ministre de la culture, de l'environnement, en charge de la jeunesse, des sports et de l'artisanat,
 Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
 Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
 Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
 Vu l'arrêté n° 657 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre de la culture, de l'environnement, en charge de la jeunesse, des sports et de l'artisanat ;
 Vu l'arrêté 1966 CM du 7 décembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du service du patrimoine archivistique et audiovisuel (Te Piha Faufaa Tupuna) ;
 Vu l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données personnelles ;
 Vu la note n° 6629 SGG du 14 septembre 2016 relative au contrôle scientifique et technique des archives ;
 Vu le rapport de la mission juridique de la direction générale des patrimoines - inspection des patrimoines relative aux archives publiques en Polynésie française, transmis par lettre n° HC 25 DMME/PMAE/CS du 29 août 2018 ;
 Vu la note de présentation n° 1611 MCE/SPAA du 8 décembre 2020 ;
 Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er

Le cadre de classement du dépôt des archives définitives de Tipaerui se compose des séries et sous-séries suivantes :

I/ Archives entrées par voie ordinaire

I.1/ Série WPF : Archives administratives et publiques contemporaines de la Polynésie française

- Postérieures à l'année 1984

I.1.1/ Sous-série indiquant le numéro du bordereau de versement par ordre d'arrivée

(Archives contemporaines de la Polynésie française)

I.1.2/ Sous-série E : Officiers publics et ministériels

(Archives contemporaines de la Polynésie française)

II/ Archives entrées par voie extraordinaire

II.1/ Série WE-dépôts : Archives administratives et publiques historiques de l'Etat

- Antérieures à l'année 1984

II.1.1/ Sous-série HC : Haut-commissariat de la République en Polynésie française

(Archives historiques du gouverneur et des services du Haut-commissariat de la République en Polynésie française)

II.1.2/ Sous-série OD : Organismes déconcentrés

(Archives historiques des services déconcentrés de l'État exerçant leur activité en Polynésie française)

II.1.3/ Sous-série JC : Justice civile

(Archives historiques des juridictions judiciaires déposées par le Greffe de la Cour d'appel de Papeete)

II.1.4/ Sous-série EC : État civil

(Registres historiques d'état civil de plus de 75 ans déposés par le Greffe de la cour d'appel de Papeete)

II.1.5/ Sous-série JA : Justice administrative

(Archives historiques des juridictions administratives déposées par le Greffe du tribunal administratif)

II.1.6/ Sous-série S : Sûreté

(Archives historiques déposées par la direction de la sécurité publique)

II.1.7/ Sous-série CSN : Centre du service national

(Archives historiques déposées par le centre du service national)

II.2/ Série WPF-dépôts : Archives administratives et publiques intermédiaires et archives spéciales de la Polynésie française

- Postérieures à l'année 1984

II.2.1/ Sous-série indiquant le numéro du bordereau de versement par ordre d'arrivée

(Archives intermédiaires contemporaines bénéficiant d'une dérogation de dépôt)

II.2.2/ Sous-série AG : Gouvernement de la Polynésie française

(Archives contemporaines des cabinets ministériels)

II.3/ Série WPF-dépôts : Archives privées d'intérêt patrimonial conservées par la Polynésie française

- Toute période chronologique confondue

II.3.1/ Sous-série J : Fonds privés

(Archives privées intéressant le patrimoine de la Polynésie française)

III/ Reproduction d'archives sur supports spécifiques

-Toute période chronologique confondue

III.1/ Série AV : Audiovisuel

III.1.1/ Sous-séries CA : Cassettes audio

(7cm 0 < bandes < 13 cm, dont films)

III.1.2/ Sous-séries DA : Disques audio

(Vinyle ou compact)

III.1.3/ Sous-séries CV : Casette vidéo

III.1.4/ Sous-série C : Cédéroms

III.2/ Série BIB : Bibliothèque patrimoniale du pays

III.2.1/ Sous-série O : Ouvrages

III.2.2/ Sous-série P : Périodiques

III.2.3/ Sous-série R : Revues

III.3/ Série Fi : Documents figurés

III.3.1/ Sous-série CP : Cartes et plans

(24 cm < CP < 30cm)

III.3.2/ Sous-série DGL : Dessins, gravures, lithographies

(24 cm < DGL < 30 cm)

III.3.3/ Sous-série TP : Tirages photographiques

(24 cm < TP < 30cm)

III.3.4/ Sous-série NPP : Négatifs et positifs photographiques

III.3.5/ Sous-série PV : Plaques de verre

III.3.6/ Sous-série D : Diapositives

III.3.7/ Sous-série CP : Cartes postales

III.3.8/ Sous-série A : Affiches

(24 cm < A < 30cm)

III.4/ Série MI : Microformes

III.4.1/ Sous-série : Microformes de complément, de sécurité, de substitution et de documentation

III.4.2/ Sous-série : Microformes d'état civil réalisés par la société généalogique de Salt Lake City

III.5/ Série NUM : Numérisation

III.5.1/ Sous-série : Numérisation sur cédéroms de complément, de sécurité, de substitution et de documentation

III.5.2/ Sous-série : Numérisation sur disque dur de complément, de sécurité, de substitution et de documentation

Art. 2

Le chef du service du patrimoine archivistique et audiovisuel par intérim, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 avril 2021.

Heremoana MAAMAATUAI AHUTAPU.